**Direction des Achats**

**Cadre de mémoire technique**

**Opération : 210366 – HOPITAL EDOUARD HERRIOT**

**PAVILLON P REHABILITATION POUR DU TERTIAIRE**

*Préambule :*

*Les prestataires doivent indiquer, selon les items figurant au règlement de consultation, les dispositions qu'elles comptent adopter en complément des conditions figurant au cahier des charges*

*Les différents éléments demandés sont à renseigner sur le présent document.*

*Toute déclaration devra être justifiée pour être appréciée et prise en compte.*

*Si l’entrepreneur le souhaite, des documents complémentaires peuvent être joints et listés à la fin du présent document.*

*Il est rappelé que le présent mémoire technique est une pièce contractuelle du marché; à ce titre, les informations et dispositions renseignées dans le présent document engagent contractuellement le prestataire quant au respect des moyens mis en œuvre pour l’exécution de ses prestations.*

*Les dispositions proposées par le candidat et figurant au présent mémoire technique seront rendues contractuelles pour celles qui ne remettent pas en cause directement ou indirectement le cahier des charges.*

*En cas de groupement candidat, ou de sous-traitance, le candidat produit un seul mémoire technique. Dans le cas inverse seul le mémoire du mandataire pris en compte.*

**Rédacteur du mémoire technique (nom et fonction dans l’entreprise) : *………………….…………………………………………………………………***

## Item 1 – Qualités des moyens humains et matériels affectés au chantier : 10%

## Item 2 – Méthodologie d’exécution : ………………………………………………………15%

## Item 3 – Gestion des nuisances et des déchets de chantier : ……………………10%

## Item 4 – Moyens mis en œuvre par l’entreprise pour garantir la santé et la sécurité : ……………………………………………………………………………………………….5%